

<i>Sigle</i>	<i>Groupe</i>	<i>Trimestre</i>		
<b>ECO2023</b>	<b>10</b>	<b>Automne</b>		
<i>Titre</i>	<b>Macroéconomie II</b>			
<i>Horaire</i>	9h30-12h30			
<i>Enseignant</i>	Wilfried Koch			
<i>Courriel</i>	Koch.wilfried@uqam.ca		<i>Local</i>	DS-5730
<i>Heures de disponibilité</i>	Sur rendez-vous, par e-mail.			

---

## Page d'information

### Personnes étudiantes en situation de handicap bénéficiant d'aménagements

Les personnes étudiantes qui bénéficient d'aménagements offerts par le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) doivent transmettre leur lettre (attestation des mesures d'aménagements) à leurs enseignants en début de session afin de les informer des aménagements qu'ils devront mettre en place.

Les personnes étudiantes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'aménagements peuvent contacter les services du BIRÉ afin de procéder à l'ouverture de leurs dossiers et à l'analyse de leurs besoins.

Accueil du service aux personnes étudiantes en situation de handicap [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca) 514-987-3148 :AB-2300

Pour obtenir d'autres informations sur les services offerts par le BIRÉ : [bire.uqam.ca](http://bire.uqam.ca)

Les personnes étudiantes qui souhaitent se prévaloir de leurs aménagements dans le cadre d'examens devront faire leurs demandes de passation sur l'application dédiée étudiant.e.s en situation de handicap : [sasesh.uqam.ca](http://sasesh.uqam.ca) afin d'informer le Service des examens avec aménagements (SEA) de vos besoins en examen.

### **PLAGIAT - Règlement no 18 sur les infractions de nature académique**

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

[www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

### Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.ugam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.ugam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : 514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.ugam.ca>

### Informations sur les Services à la vie étudiante

Les Services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à [services-conseils@ugam.ca](mailto:services-conseils@ugam.ca).

Bureau de l'**aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à [aidefinanciere@ugam.ca](mailto:aidefinanciere@ugam.ca)

Concernant les **bourses**, pensez à consulter Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à [bourses@ugam.ca](mailto:bourses@ugam.ca) pour toute question.

Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : [vie-etudiante.ugam.ca](http://vie-etudiante.ugam.ca)

<i>Sigle</i>	<b>ECO2023</b>
<i>Titre</i>	Macroéconomie II
<i>Trimestre</i>	Automne 2023
<i>Groupe</i>	010
<i>Enseignant</i>	Wilfried Koch



---

# Syllabus du cours de Macroéconomie II

— ECO2023 —

**Wilfried KOCH**

<https://sites.google.com/site/kochwilfrieduqam/>

---

## Objectifs du cours.

“Ce cours présente à un niveau intermédiaire les fondements de l’analyse macroéconomique en insistant particulièrement sur les théories permettant d’expliquer l’évolution des composantes de la demande agrégée de biens et services. Il a comme objectif de permettre à l’étudiant de comprendre ces théories et de les évaluer à la lumière de leurs prédictions et de l’évolution observée des variables pertinentes. Enfin, ce cours analyse les implications de ces théories relativement aux possibilités et aux limitations de la politique économique.” (<https://etudier.uqam.ca/cours?sigle=ECO2023>)

Bon cours à toutes et à tous!

## Cours et notions préalables

Le cours de Macroéconomie I (ECO1023) et le cours de Méthodes d'analyse économique I (ECO1273) sont les deux cours préalables à ce cours.

Les préalables en mathématique sont fondamentales pour suivre ce cours. En particulier, les notions de fonctions, de fonctions réciproques, de fonctions implicites, de dérivées, de différentielles totales, et surtout d'optimisation (sans contrainte et avec contraintes) sont fondamentales. Si vous ne vous souvenez plus comment poser un Lagrangien, retournez à vos notes de cours ECO1273 immédiatement et refaites un maximum d'exercices. Une séance d'exercices de révision de quelques concepts mathématiques simples et utiles pour le cours est prévue en début de session pour vous y aider. Rappelez-vous que nous sommes là pour vous aider et vous conseiller.

## Apprendre son cours et développer une méthode de travail

Si on vous a dit qu'apprendre son cours avant toute chose n'était pas utile, dites vous qu'on vous a trompé : **la première chose à faire est d'apprendre son cours!!**

Les étapes que je vous conseille sont les suivantes :

(i) Le cours est disponible sur *Moodle*. Il faut lire le cours avant d'assister au cours pour en saisir au moins la structure générale et comprendre où s'en va votre professeur(e) dans son raisonnement.

(ii) Assister au cours. Ranger votre téléphone, prendre du papier et des crayons et prenez des notes, toutes sortes de notes en plus du cours. Réécrire avec la/le professeure ce qu'elle/il écrit au tableau. Vous devez être fatigué et avoir mal au poigné à la fin du cours. Votre main a une meilleure mémoire que vos yeux.

(iii) Dans les deux jours au maximum à la suite du cours. Remettre les notes au propre, les mettre en relation avec les notes disponibles sur *Moodle* et projetées en cours. Si un livre (ou autre matériel) est associé au cours, lire les chapitres correspondants dans le reste de la semaine.

(iv) Avant la séance de laboratoire, et généralement dans les deux jours suivant le cours. Apprendre le cours, refaire les exemples et les démonstrations. Comprendre le cours doit suivre logiquement... La règle est de *s'appropriier son cours*. Vous avez besoin de consulter vos notes pour réciter votre alphabet ? Non, vous vous l'êtes approprié il y a bien longtemps déjà. Il faut faire pareil, en plus vite et plus efficacement.

(v) Préparer les exercices du laboratoire. Il existe un adage qui dit à quelque chose près : "correction lue, exercice foutu". L'objectif de la préparation d'un exercice est de revoir les définitions du cours associées à l'exercice, de s'assurer d'avoir compris la partie du cours associé, de réfléchir à la mise en route de l'exercice et échouer est le meilleur apprentissage. Après, et seulement, après, vous devriez voir la correction.

(conclusion) Il est difficile de mener à bien des études à ce niveau d'exigence. Une session dure environ 4 mois, et vous devez travailler sur vos cours pendant ces 4 mois, et pas uniquement les jours (les heures pour certain(e)s précédents les examens. Votre choix (*je ne suis pas votre papa, ...*), mais une conséquence notable : plus de la moitié des étudiants échouent à chaque session (*... mais votre professeur*). C'est votre responsabilité de ne pas être apathique et d'utiliser les ressources à votre disposition pour travailler fort : **après les examens, c'est trop tard, pas de rattrapage ou de remontée des notes!!** Ce taux d'échec ne doit pas vous décourager : 95 % des étudiante(s) qui assistent au cours toute la session réussissent le cours.

## Coordonnées de l'enseignant

**Wilfried Koch**

*Bureau* : DS-5783

*e-mail* : koch.wilfried@uqam.ca

*web* : <https://sites.google.com/site/kochwilfrieduqam/>

L'idéal est de prendre rendez-vous avant de passer à mon bureau (de préférence par e-mail). Je répondrai à vos questions concernant le cours ou autres sujets (notez que j'ai été le directeur des programmes de la maîtrise et du doctorat pendant plus de 10 ans, donc je peux répondre avec plaisir à vos questions concernant la maîtrise et le doctorat). Je peux fournir des lettres de références pour les étudiant(e)s ayant bien réussi(e)s dans mon cours à la fois pour le milieu académique ou le milieu professionnel.

Cependant, un cours doit se travailler toute l'année et il vaut mieux éviter de concentrer toutes ses questions ou de faire mention de problèmes éventuels juste aux alentours de la date d'examen.

## Calendrier

Le cours et les exercices sont déjà entièrement présents sur moodle. Avec nos contacts par e-mail et les rencontres possibles, ainsi que les séances d'exercices (voir ci-dessous) et du tutorat, vous avez tous les outils du cours à votre disposition.

Le cours se subdivise en 14 séances de 3 heures, soit 42 heures au total (congé le lundi 9 octobre 2023, Action de grâce). Deux séances seront consacrées aux examens :

- lundi 30 octobre : examen intra

- lundi 18 décembre : examen final

Ces examens seront composés d'exercices de mêmes types que ceux que vous aurez à préparer dans le cadre des laboratoires. Vous aurez aussi des définitions à connaître, des questions de cours, des représentations graphiques, des intuitions et des mécanismes économiques à exposer. La pondération est la suivante : 50 % pour chacun des examens. La répartition est la suivante : A+ = [90,100], A = [86,90], A- = [82,86], B+ = [78,82], B = [74,78], B- = [70,74], C+ = [66,70], C = [62,66], C- = [58,62], D+ = [54,58], D = [50,54], E = [0,50].

Les examens ont donc lieu pendant les horaires du cours et dans la salle où le cours a généralement lieu.

Les séances d'exercices auront lieu le mercredi de 15h à 17h. Des corrections écrites seront proposées également. Veuillez aussi vous informer sur les séances de tutorats.

## Examens

La durée des examens est de 3 heures. Le déroulement des examens prendra la forme suivante :

- Rappel : il y a des règles strictes relativement au plagiat (cf annexe)
- **Tout** ce qui a été vu en cours est susceptible d'être demandé à l'examen
- Aucune calculatrice programmable à écran large (graphique), ni aucun autre appareil électronique autre que la calculatrice, ne sera accepté lors des examens (en clair : pas de téléphone, même pour l'heure!! Je projette une horloge au tableau bien visible pour tout le monde.
- Les étudiant(e)s ont la responsabilité de s'assurer, au début de la session, qu'ils n'ont pas de conflits d'horaires d'examens, ni avec n'importe quelle autre activité

Il faut des raisons **hors du commun** pour demander un examen différé. Les **seuls** motifs acceptés, et qui sont inspirés par la politique établie par le Vice-décanat aux études, sont les suivants :

- Décès d'un proche parent : il faut fournir un certificat de décès.
- Maladie grave : il faut fournir un papier médical complet (y compris pour vos enfants) qui contient explicitement la date de l'examen et qui précise que votre état de santé ne vous permettait pas de passer l'examen.
- Accident grave : il faut fournir un rapport de police.

Si le motif est accepté (uniquement par l'enseignant), l'étudiant(e) pourra faire un examen de reprise

organisé par le département des sciences économiques aux dates et aux horaires choisis par le département, généralement au printemps. Il n'y a aucun examen de reprise de l'examen de reprise.

**ATTENTION : Suite à plusieurs cas de tricherie que j'ai eu à gérer lors de sessions précédentes, et conformément aux recommandations de l'UQAM, il est interdit de se rendre aux toilettes pendant l'examen.** Merci de prendre vos précautions à l'avance et d'éviter de trop vous hydrater pendant l'examen. Si vous avez une situation médicale, merci de fournir un papier médical ou bien de m'en informer à l'avance.

Le jour de l'examen, veuillez vous assurer d'arriver au moins 15 minutes à l'avance. Je donne les consignes de l'examen 5 à 10 minutes avant le début de l'examen pour que ce dernier débute exactement à 9h30. Tout(e) étudiant(e) qui arrive avec une heure de retard ou plus sera refusé(e) dans la salle d'examen, et à l'inverse, vous ne pourrez pas rendre votre copie et quitter la salle d'examen avant qu'une heure ne soit écoulée.

## Thèmes

Le cours est divisé en 3 parties et chaque partie est divisée en chapitres. La Partie 1 traite du PIB et présente le modèle néoclassique statique et analyse le rôle des chocs technologiques et de dépenses publiques sur le cycle économique et l'emploi. La Partie 2 introduit la croissance économique et le modèle de Solow. La Partie 3 présente le modèle keynésien du cycle économique en économie fermée puis en économie ouverte dans le dernier chapitre et revisite le rôle des chocs technologiques et de dépenses publiques sur le cycle économique et l'emploi. L'accent est principalement mis sur la Théorie du Revenu Permanent, la différence entre les chocs temporaires versus permanent, ainsi que sur l'aspect intertemporel des choix des agents.

## Bibliographie

Le cours est autocontenu. Les slides, les exercices et leur correction sont amplement suffisants. Aucun manuel n'est obligatoire (je peux vous fournir des références en fonction du niveau que vous souhaitez atteindre). **Bien évidemment, tout ceci doit s'accompagner d'une présence physique et mental en cours (laisser vos téléphones dans votre sac !!) ainsi qu'un travail régulier...!!!**

**ATTENTION : Le cours est cumulatif sur toute l'année...!!!** et sur toutes vos études en économie. Si vous validez un cours, on considère que vous avez validé les connaissances qui vont avec. Oui, un étudiant en économie doit (par exemple) savoir définir le PIB, dériver les conditions d'équilibre d'une firme (et beaucoup d'autres choses...) au début de l'année, à la fin de l'année et pendant (au moins) toutes ses études.

---

## Annexes

---

- Étudiant(e)s en situation de handicap
- Rappel du règlement numéro 18 sur les infractions de nature académique
- Politique n16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel



## Étudiant(e)s en situation de handicap

<https://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html>



UQÀM

TOLÉRANCE ZÉRO

r18.uqam.ca

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18](#)**



**Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.**

**Politique 16 sur le harcèlement sexuel**

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :  
514-987-3000, poste 0886  
<http://www.harcelement.uqam.ca>